



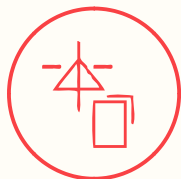
● 05-POUVOIR
● JUSTICE
● **DROIT**

● 05-POUVOIR
● **JUSTICE**

● **LG MONGOL**

● 05-POUVOIR
● JUSTICE
● **LOI**

● **MONGOLIE**



Le grand code de Gengis-khan

La loi mongole ou, plus exactement, l'ordre politique mongol, a bien existé. Mais il n'est pas sûr qu'il ait constitué un code écrit et structuré. En effet, les mentions qui sont faites du yāsā dans les sources islamiques témoignent de l'ambiguïté du terme dans l'esprit des auteurs qui désignent sous ce terme des décrets impériaux (en mongol classique jasaq) et des règles coutumières (yosun). Les savants et les chercheurs qui, dès la fin du XVII^e siècle, se sont intéressés « au grand code de Gengis-khan », ont adopté la vision des sources islamiques, ce qui a contribué à prolonger, jusqu'à aujourd'hui, la confusion des sources médiévales (...) Les sources sur le yāsā sont d'origine et de nature diverses, mais la majorité d'entre elles sont extérieures à la culture mongole. Il est fait mention du yāsā dans les historiographies persane, arabe, syriaque, arménienne, ainsi que dans les récits en latin des missionnaires franciscains et dans les sources chinoises. Nous disposons néanmoins de quelques sources médiévales internes à la culture mongole. Un certain nombre de yāsā sont mentionnés dans l'Histoire secrète des Mongols, ainsi que dans les lettres envoyées par les khans aux puissances étrangères (...)

Source : *Loi mongole vs loi islamique | Entre mythe et réalité* | shs.cairn.info

Auteur : Denise Aigle

